

**Programme d'actions 2011 entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde  
et la Communauté Urbaine de Bordeaux  
"Enquête sur les exploitations agricoles sur le territoire communautaire"**

**Modalités de versement de la subvention communautaire**

**CONVENTION**

**Entre :**

La **Chambre d'Agriculture de la Gironde**, dont le siège est situé au 17, cours Xavier Arnoz, 33052 BORDEAUX Cedex, représentée par son Président, **M. Bernard ARTIGUE**

Ci-après dénommée « la Chambre d'Agriculture »,

**Et :**

La **Communauté Urbaine de Bordeaux**, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Vice-président, M. Serge LAMAISON, délégué à la Métropole Verte (espaces naturels, ceinture verte, Parc des Jalles), dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n° 2011/0931 du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2011,

Ci-après dénommée « **la Communauté** ».

## **Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Le projet de la Chambre d'Agriculture de la Gironde inclut une connaissance de l'agriculture sur le territoire communautaire, afin de soutenir les porteurs de projets dans une perspective de développement économique.

La Chambre d'Agriculture a adressé ce projet à la CUB qui a souhaité, quant à elle, développer sur son territoire une agriculture urbaine durable, respectueuse de l'environnement, permettant d'accroître son « système alimentaire local » au bénéfice de ses habitants. Cela nécessite, en premier lieu, une meilleure connaissance de l'activité agricole sur le territoire.

La Chambre d'Agriculture a initié des travaux d'analyse intéressant spécifiquement le territoire communautaire et qui intéressent donc directement la CUB.

**Ceci étant exposé, les parties signataires conviennent des engagements suivants :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La Chambre d'Agriculture et la Communauté Urbaine de Bordeaux reconnaissant l'interdépendance et la complémentarité de leurs activités, souhaitent ainsi mettre en commun leurs compétences pour contribuer à une nouvelle cohérence territoriale et une organisation équilibrée des espaces sur le territoire communautaire. Une convention cadre est engagée entre les deux parties, afin de collaborer durablement dans le domaine agricole, sur trois axes :

- La connaissance de l'agriculture sur le territoire communautaire,
- Le soutien des porteurs de projets économiques et agricoles,
- La mise en place d'une économie agricole adaptée au milieu urbain.

Ainsi, la CUB a pour objectif de redynamiser l'activité économique agricole sur son territoire, pourvu pour une moitié de son territoire de parcelles N ou A identifiées dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en contribuant à :

- restaurer une économie agricole de proximité favorable à ses habitants,
- accroître la part de commercialisation des circuits courts, dont la vente directe et les marchés fermiers,
- développer une agriculture durable, répondant aux contraintes urbaines.

Le programme de travail 2011 consiste à mener une enquête sur la situation des exploitations agricoles sur le territoire communautaire.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DES DEPENSES ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Budget Prévisionnel 2011</b>			
<b>Dépenses €HT</b>		<b>Recettes €HT</b>	
Constitution de la base de données	1 770 €	CUB	38 409 €
Enquête individuelle sur le terrain	32 450 €	Chambre d'Agriculture	13 511 €
Création de fiches individuelles sur base Access et cartographie SIG pour chaque exploitation	8 850 €		
Rédaction du diagnostic et cartographie appliquée	8 850 €		
<b>TOTAL</b>	<b>51 920 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 920 €</b>

## **ARTICLE 3 – MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Le budget prévisionnel est estimé à 51 920 €, non assujetti à la TVA. La Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer à la Chambre d'Agriculture une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 409 € pour l'année 2011.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **ARTICLE 4 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

La Chambre d'Agriculture s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **ARTICLE 5 – PROCEDURE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution en un versement unique au vu des pièces suivantes :

- une note de commentaire expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et recettes entre le budget prévisionnel présenté par la Chambre d'Agriculture et son budget définitif certifié ( cf. annexe 1) ;

- le bilan de l'action et une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet (cf. annexe 1) sur support numérique (avec mention en première page de la date de fin de réalisation de l'action ainsi que le logo de la Chambre d'Agriculture).

## **ARTICLE 6 – CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS**

Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant s'engage :

- à venir présenter, sur simple demande de la Communauté, devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle, par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, et à lui transmettre les statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

## **ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RESILIATION**

Les pièces justificatives exigées pour le versement de la subvention devront être produites avant le 1<sup>er</sup> Août de l'année n + 1.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté pourra exercer la répétition des sommes versées.

## **ARTICLE 8 – CLAUSE DE PUBLICITE**

La Chambre d'Agriculture s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opération de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 9 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2011.

## **ARTICLE 10 – CONTENTIEUX**

Les parties conviennent de tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, en 5 exemplaires, le :

pour la Chambre d'Agriculture,  
le Président,

**Bernard Artigue**

pour la Communauté Urbaine de  
Bordeaux  
le Vice-Président,

**Serge LAMAISON**

## ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

<b>CHARGES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers				74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées			
62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres				75-Autres produits de gestion courante			
63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes				76 Produits financiers			
64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel				78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

.....  
.....  
.....

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

.....  
.....  
.....

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | | | | | | | | | à .....

**Signature :**